

#### CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

Tél. (+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

SPECIMEN

**DATE DU CONTRÔLE** ADRESSE DU CONTRÔLE 12/10/2022

Rue Bolette 1 - 4217 Héron

N° Compte BE57 0688 9789 1035

Julien Renard AGENT VISITEUR TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5.)

TVA BE0536501654

117,2022/81147/01:1





DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation Type de locaux Obiet du contrôle Propriétaire Responsable des travaux Dérogations applicables/applique

Rue Bolette 1 - 4217 Héron Unité d'habitatic n (m)ison)



Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)

Résistance de dispersion de la prise de terre  $(\Omega)$ 

Conformité des liaisons équipotentielles et des PE

DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)

Code EAN Numéro du compte

Index jour/nuit Type de coupure générale opt ur - ableau Tension nominate de service

Courant nominal de la protection de branch

Pas OK

NETHYS

20A

Nombre de tableaux

on communiqué 20316785

122654,4/127954,4 Teco

EXVB 4 x 10 mm<sup>2</sup>

3x400V + N - AC

CONTRÔLE

Les fondations datent

Test de continuité

Type d'électrode de terre

Contrôle boucle de défaut

Protection contre les contacts indirects

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position

Lavant le 1/10/1981

ndéterminée Pas mesurable

Pas vérifiable - pas acces Pas concluant Concluant

Dispositif différentiel de tête Dispositif différentiel "sdb"

Fixation/Etat/Détérioration matériel Contrôle visuel appareils fixes et/ou m

Protection contre les contacts directs Résistance générale d'isolement (MΩ) Adéquation DPCDR - prise de te Adéquation protections surintensité sections

cu. ine - la / les chambre(s) - la buanderie

Nombre de circuits 15+2

ID - 40A - 300mA - type A - test OK ID - 40A - 30mA - type A - test OK ΟK

OK Pas OK 24.2 Pas OK

Pas OK

Le ou les socles de prise en défaut sont localisés dans

# CONSUSION: NON CONFORME

A la date du 12/10/2022, l'installation électrique de Que Bolette 1 - 4217 Héron n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre

2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par **Certinergie** a porté su (l's) arties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Les travaux nécessaires pour faire disparaît eles infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de main, en en service de l'installation, les infractions no constituent pas un danger pour les personnes.

Une nouvelle visite de contrôle est à execu er pour constater la disparition des infractions par le rième organisme au plus tard avant le 12/10/2023.



#### CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536501654 Tél. (+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

SPECIMEN

117/2022/81147/01:1

### > LISTE DES INFRACTIONS

- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. 312.646.657.912
- La résistance de dispersion de la prise de terre n'a pas pu être mesurée car le sectionneur de terre n'était pas accessible, était cassé ou absent ou n'a pas pu être ouvert (écroux oxidés ou autre). - 5.4.3.5.;5.1.5.
- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur
- chaque tableau de répartition et de manoeuvre. 3.1.3.3.a Il manque des obturateurs dans le tableau électrique. 4.2.2.1.;4.2.2.3.
- Le degré de protection d'enveloppe(s) n'est pas au moins égal à IPXX-B.
- Des contacts de terre de socles de prise de courant ne sont pas reliés au conducteur de protection de la canalisation électrique. 6.4.6.4.;6.5.7.2.
- La section des conducteurs n'est pas adaptée au alibre des disjoncteurs et des
- l'asilies. 43. 33. Les liaisons équipotentielles supplémentaires la salle de bain pour toutes les parties métalliques simultanément accessibles et les conducteurs de protection de ous les appareils et machines (l'ctriques ne sont pas réalisées. - 4.2 3.2. 7.4.4.2.;7.1.4.4.;8.2.1.
  Le table au est (en partie) abîmé. - 9 5
  Le tableau électrique ne possède pas une enveloppe de protection satisfaisante. -
- 4.2.2.1.:4.2.2.3.
- 4.2.2.1.;4.2.2.3. Les canalisations principales d'au e /ou de gaz internes au bâtiment, et/ou les colonnes principales du chau'il, que central et de climatisation et/ou les éléments métalliques fixes et accessibl s rui, ont partie de la structure de la construction et/ou les autres éléments métalliques, ir cipaux ne sont pas connectés à la borne principale de term. 4.2.3.2.5.4.4.1.8.2.1 de terre. - 4.2.3.2.;5.4.4.1.8.2.1.

#### **REMARQUES**

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres
- L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas present Lachine à
- L'habitation étant rieux'ée, il se peut que tout n'a pu être vérifié.

#### Rappel sur les prescriptions réglementaires :

- Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation éle trique est tenu :
  a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
  b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du l'ivre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension stà très basse tansion soient en tout temps observés :

- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Jivre 1 de l'arrêté royal du 8 septems e 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension ci à très basse tension soient en tout temps observés; c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique à un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire; d) de transmettre le dossier de l'installation électrique à un oveau propriétaire, gestionnaire ou exploir mit; e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé. Ja s'urveillance du Service Public Fortéral livrent l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installation. électriques; f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique tou e modification ou extension n'miportante survenue sur l'installation électrique; g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en u ac è sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique. h) des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une ni un elle visite de contrôle par le même organisme agréé un contrôle de contrôle de contrôle, de faire effectuer une ni un elle visite de contrôle par le même organisme agréé se doit un envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie p én sée i la haute surveillance des installations electriques domestiques.





### CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

Tél. (+32) 02 88 02 171

E-mail info@certinergie.be

Site internet www.certinergie.be



# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

TVA BE0536501654

SPECIMEN

RE: 111/2022/81147/01:1

> ANNEXES

Autre(s)



